



Commission scolaire des  
**Rives-du-Saguenay**

Partenaire  
*de la réussite!*

# CADRE D'ORGANISATION DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT EN ORTHOPÉDAGOGIE AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE



SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES  
Secteur de l'adaptation scolaire  
et des services complémentaires  
475, rue Lafontaine  
Chicoutimi (Québec) G7H 4V2

# TABLE DES MATIÈRES

Préambule .....	1
1. Encadrements ministériels .....	2
2. L'orthopédagogie .....	4
2.1 Définition .....	4
2.2 Historique.....	4
2.3 Compétences professionnelles .....	5
2.4 Cibles d'intervention .....	6
2.4.1 Au préscolaire.....	6
2.4.2 Au primaire.....	6
2.4.3 Au secondaire .....	6
3. Le cadre théorique .....	7
3.1 L'approche RÀI.....	7
3.2 Le rôle de l'enseignant en orthopédagogie dans le modèle RÀI.....	7
4. Modalités d'organisation de service .....	9
4.1 Clientèle.....	9
4.2 Référence .....	10
4.3 Horaire.....	10
4.4 Types d'intervention .....	11
4.5 Le dossier orthopédagogique .....	13
5. Conclusion .....	13

# PRÉAMBULE

Depuis 2004, le cadre d'organisation des services offerts par les enseignants en orthopédagogie de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay guide ces intervenants dans leurs pratiques. Depuis, de nombreuses recherches ont enrichi notre compréhension sur ce que sont les difficultés d'apprentissage et les interventions les plus efficaces. Il devient donc impératif d'actualiser ce cadre pour qu'il corresponde davantage aux pratiques déjà en transformation dans nos milieux.

Le présent cadre d'organisation des services en orthopédagogie vise donc :

- À outiller les équipes-écoles en définissant les objectifs poursuivis par un service d'enseignement en orthopédagogie en milieu scolaire;
- À définir les fonctions et mandats de l'enseignant en orthopédagogie dans l'intervention auprès des élèves à risque et des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- À présenter certaines modalités d'intervention et d'organisation du service que l'école peut mettre en place.

Membres du comité de travail :

- Julie Palin, conseillère pédagogique en adaptation scolaire;
- Pascale Simard, directrice;
- Isabelle Boivin, directrice;
- Isabelle Waltzing, orthopédagogue professionnelle;
- Lucy Martel, enseignante en orthopédagogie au primaire;
- Roxanne Bélanger, enseignante en orthopédagogie au secondaire.

Travail réalisé sous la supervision de

***Mme Catherine Gagné***

Directrice adjointe

Services éducatifs jeunes

Secteur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires

Juin 2015

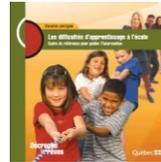
Note : Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

# 1. ENCADREMENTS MINISTÉRIELS

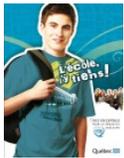
Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MEESR) guide les commissions scolaires dans l'organisation des services éducatifs à l'aide des cadres à portée légale et des documents de référence suivants :



Une école adaptée à tous ses élèves  
– Politique de l'adaptation scolaire



Les difficultés d'apprentissage à l'école  
– Cadre pour guider l'intervention



L'école, j'y tiens!



Cadre de référence pour  
l'établissement des plans d'intervention



Politique d'évaluation des  
apprentissage



L'organisation des services éducatifs  
aux élèves à risque et aux élèves  
handicapés ou en difficulté  
d'adaptation ou d'apprentissage  
(ÉHDAA)



Les services éducatifs  
complémentaires : essentiels à la  
réussite



Programme de formation de l'école  
québécoise



Loi sur l'instruction publique (LIP)  
(L.R.Q., c. 1-13.3)



Plan d'action pour soutenir la réussite  
des élèves handicapés ou en difficulté  
d'adaptation



Régime pédagogique de l'éducation  
préscolaire, de l'enseignement  
primaire et de l'enseignement  
secondaire (R.R.Q., c. 1-13.3, r.8)

En s'appuyant sur ces encadrements ministériels, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay souhaite donner au service d'enseignement en orthopédagogie les orientations suivantes :

- Reconnaître l'importance de la **prévention** et de **l'intervention rapide**;
- Mettre l'organisation des services éducatifs au service des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage en la fondant sur **l'évaluation individuelle de leurs capacités et de leurs besoins**;
- Porter une attention particulière aux **élèves à risque**;
- Favoriser une **intervention cohérente** entre les différents intervenants et **harmoniser les services** offerts;
- Se donner des moyens d'évaluer la réussite éducative des élèves en s'appuyant sur une analyse globale de la situation, notamment par le biais du **plan d'intervention**;
- Se donner les moyens d'évaluer la **pertinence et la portée des services** dispensés.

## 2. L'ORTHOPÉDAGOGIE

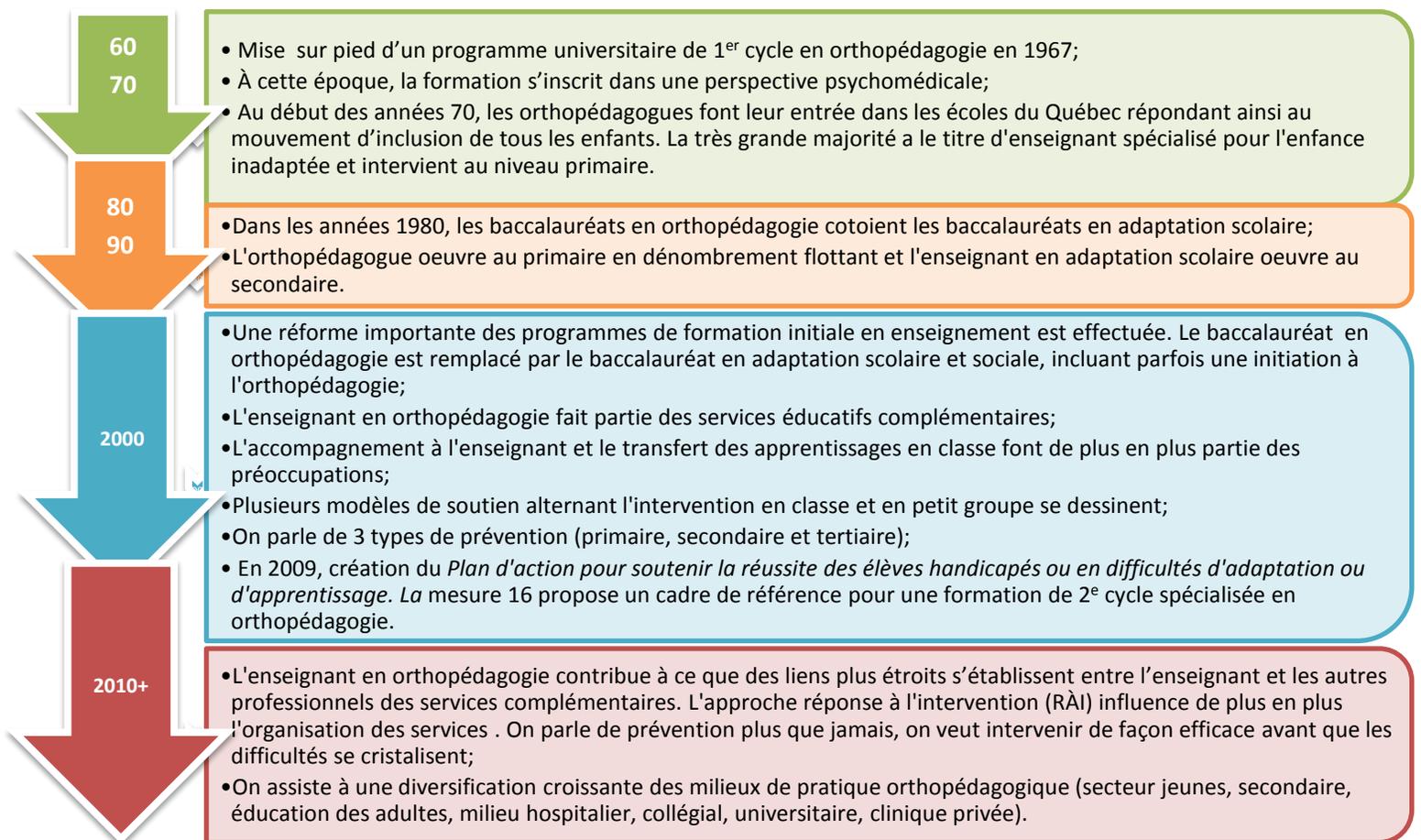
L'orthopédagogie, que ce soit au primaire ou au secondaire, doit être bien expliquée afin qu'elle puisse se déployer pleinement et efficacement dans nos écoles. Pour ce faire, après avoir donné une définition, nous ferons un bref historique, mettrons en lumière les compétences professionnelles sollicitées par ce rôle capital dans nos écoles et exposerons quelques-unes des cibles d'intervention selon l'ordre d'enseignement.

### 2.1 Définition

L'orthopédagogie est la science de l'éducation dont l'objet est l'évaluation et l'intervention relatives aux personnes qui présentent des difficultés d'apprentissage scolaire, incluant les troubles d'apprentissage. Sa pratique prend appui sur la recherche en orthodidactique, en didactique, en pédagogie et en sciences cognitives. <sup>1</sup>

### 2.2 Historique

C'est à partir de l'évolution de l'orthopédagogie au Québec que l'on prend conscience des changements qui se sont opérés au fil du temps. Les milieux scolaires sont passés d'un modèle médical où l'on attend un échec ou un diagnostic pour intervenir à un modèle axé sur la prévention. Voici un historique qui met en lumière ces changements.



<sup>1</sup> Définition de l'ADOQ. 2014.

## 2.3 Compétences professionnelles

Dans son guide de formation aux enseignants, le ministère de l'Éducation, des loisirs et du sport (MELS) énumère 12 compétences professionnelles devant être développées au cours du programme de 1<sup>er</sup> cycle.

Comme l'orthopédagogie est assumée par des enseignants ayant la formation en adaptation scolaire, on doit se référer au même cadre pour définir les compétences de ceux-ci.

Un volet supplémentaire pour accentuer les compétences liées à l'adaptation de l'enseignement et de coopération étroite avec les membres d'une équipe-école, et les parents<sup>2</sup> bonifie la formation des enseignants en adaptation scolaire.

La collaboration est au cœur du travail de l'enseignant en orthopédagogie. Elle permet d'éviter le travail en vase clos, et favorise la concertation entre les différents intervenants. Des recherches ont démontré qu'une bonne collaboration entre l'enseignant et l'enseignant en orthopédagogie a un impact positif sur la mise en place d'une pédagogie facilitant le soutien aux élèves éprouvant des difficultés scolaires. Plus les stratégies de collaboration sont du type coopération et partenariat, plus les effets sur la pédagogie sont grands.<sup>3</sup>

De plus, les compétences professionnelles de **coopération** (compétence 9) et de **travail de concert** avec l'équipe pédagogique (compétence 10) sont donc essentielles, surtout lorsqu'il est question de différenciation pédagogique.

En outre, œuvrer dans un service d'orthopédagogie nécessite des compétences d'accompagnement, d'évaluation, d'intervention spécifique<sup>4</sup> et des connaissances pointues dans plusieurs champs d'action. Il nous apparaît donc primordial de soutenir les enseignants en orthopédagogie par la **formation continue**.

Dans le même esprit, l'accompagnement offert par les orthopédagogues professionnels de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay prend tout son sens.<sup>5</sup>

---

<sup>2</sup> La formation des enseignants, MELS, page 210.

<sup>3</sup> Mémoire de DESS, UQAC, Caroline Martel, 2013.

<sup>4</sup> Plan d'action pour soutenir les élèves HDAA, mesure 16, page 2.

<sup>5</sup> Document d'information sur le service d'orthopédagogie-conseil de la CSRS

## 2.4 Cibles d'intervention

Les enseignants en orthopédagogie doivent, en tout premier lieu, avoir **une très bonne connaissance des programmes d'enseignement**. Que ce soit au préscolaire, au primaire ou au secondaire, la référence aux exigences du programme de formation est toujours celle qui prime lorsque vient le temps d'analyser la situation des besoins de l'élève.

De plus, leur expertise est essentielle lorsque vient le temps de prendre des décisions concernant la **différenciation pédagogique**, notamment l'adaptation et la modification des exigences.

Leurs connaissances des meilleures **stratégies de gestion de classe et d'enseignement** permettent un accompagnement de qualité. Ils peuvent donc contribuer à l'encadrement des comportements afin de s'assurer que les élèves demeurent dans un contexte favorisant leurs apprentissages.

Voici une description non exhaustive des cibles d'intervention possibles selon les ordres d'enseignement.

### 2.4.1 Au préscolaire

- Le dépistage;
- La psychomotricité;
- La conscience phonologique et le principe alphabétique;
- La conscience de l'écrit;
- Le développement de la numératie;
- Etc.

### 2.4.2 Au primaire

- L'apprentissage du code écrit (conscience phonologique, correspondance grapho-phonétique, identification des mots écrits);
- La fluidité et la compréhension en lecture;
- La mise en place de stratégies compensatoires et d'aides technologiques à l'apprentissage;
- Les règles orthographiques;
- Le sens du nombre, les processus arithmétiques;
- Etc.

### 2.4.3 Au secondaire

- La mise en place des aides technologiques à l'apprentissage;
- Les stratégies de lecture, écriture et résolution de problèmes;
- Les stratégies d'étude;
- Les stratégies d'organisation et les méthodes de travail;
- Etc.

### 3. LE CADRE THÉORIQUE

Les recherches actuelles en éducation préconisent un modèle prometteur pour intervenir auprès des élèves qui sont à risque de développer des difficultés scolaires ou sociales. C'est sur ce modèle, la *Réponse à l'intervention* (RÀI), que s'appuie le présent document.

#### 3.1 L'approche RÀI

Avec ce modèle d'intervention, les écoles identifient les élèves à risque, surveillent l'évolution des apprentissages chez ces élèves et utilisent des pratiques pédagogiques basées sur des données de recherche probantes. Aussi, ils ajustent l'intensité et la nature des interventions selon la réponse de l'élève à ces dernières et identifient les élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage persistantes, des troubles d'apprentissage ou d'adaptation.

Ce modèle réunit et coordonne **les meilleures pratiques** sur le plan de la gestion des ressources, de l'enseignement et de l'évaluation des progrès scolaires des élèves. Il offre également un cadre pour coordonner les interventions des enseignants en collaboration avec l'équipe des services éducatifs complémentaires, dont fait partie l'orthopédagogie.

#### 3.2 Le rôle de l'enseignant en orthopédagogie dans le modèle RÀI

C'est à travers ce modèle à 3 paliers que nous exposerons les différents rôles que peut jouer un enseignant en orthopédagogie dans une école. Les trois paliers schématisent l'intensification de l'intervention selon la réponse des élèves. Au **premier niveau**, l'enseignement que reçoivent tous les élèves devrait permettre à environ 80% d'entre eux de répondre aux exigences du programme. Pour les autres, une intervention supplémentaire sera nécessaire afin de leur permettre de réussir, ce sont les interventions de **deuxième niveau**. Finalement, on peut s'attendre à une petite quantité d'élèves, environ 5%, qui éprouveront des difficultés persistantes malgré toutes les interventions réalisées auprès d'eux.

Vous trouverez à la page suivante la figure sur les différentes composantes du travail de l'enseignant en orthopédagogie à travers le modèle RÀI.

# Les différents rôles de l'enseignant en orthopédagogie

## Niveau 1 : Prévention et accompagnement (tous les élèves)

**Contribuer au dépistage** des élèves à risque de développer des difficultés.  
**Sensibiliser** les intervenants quant aux facteurs pouvant avoir une incidence sur l'apprentissage.  
**Informé et conseiller** les enseignants quant à la mise en place de pratiques pédagogiques efficaces.  
**Soutenir** la mise en place de pratiques probantes en classe afin de favoriser l'apprentissage de tous les élèves.  
**Contribuer et collaborer** avec l'équipe-école.  
**Informé et accompagner** les parents dans leur rôle de soutien aux apprentissages de leur enfant.

## Niveau 2 : Intervention ciblée, évaluation et accompagnement (sous-groupe de besoin)

**Collaborer** à déceler les élèves vulnérables par des mesures du progrès  
**Évaluer** dans une perspective d'intervention ciblée.  
**Intervenir** de manière ponctuelle et intensive auprès d'élèves regroupés selon des besoins communs.  
**Assurer le transfert** des apprentissages dans la classe.  
**Évaluer les progrès** des élèves ayant des besoins plus spécifiques.  
**Accompagner** les enseignants dans la mise en place de stratégies ou d'adaptations.  
**Accompagner** les parents et l'équipe via la démarche du plan d'intervention.

## Niveau 3 : Intervention spécialisée, évaluation et accompagnement (quelques élèves ayant des difficultés persistantes)

**Évaluer** dans une perspective d'intervention intensive ou spécifique.  
**Intervenir** de manière structurée et systématique en fonction des besoins décelés.  
**Assurer** le transfert des apprentissages dans la classe.  
**Mettre en place** des stratégies compensatoires  
**Accompagner** les enseignants dans la mise en place des stratégies, des outils d'interventions spécifiques et appropriées, des adaptations ou des modifications des exigences pédagogiques.  
**Accompagner** les parents et l'équipe via la démarche du plan d'intervention.

## 4. MODALITÉS D'ORGANISATION DE SERVICE

### 4.1 Clientèle

Dans une optique de prévention, tous les élèves peuvent, à un moment ou à un autre, constituer la population cible du service en orthopédagogie. C'est à travers des activités de dépistage et d'intervention précoce que se précise la clientèle qui recevra ces services, qu'ils soient temporaires ou plus intensifs.

Ainsi, un enseignant en orthopédagogie peut agir auprès de tous les élèves pour aider à dépister les possibles difficultés et soutenir les enseignants titulaires dans la mise en place d'un enseignement efficace selon des pratiques probantes.

Dans le même esprit, il pourrait être interpellé pour soutenir temporairement un jeune vivant des difficultés d'adaptation afin de lui redonner un climat propice aux apprentissages.

Son champ d'action diversifié et ses connaissances des difficultés d'adaptation et d'apprentissage l'amènent à tenir une place de choix au cœur de l'équipe école en ce qui concerne les élèves HDAA.

Définitions des types de clientèle.

- **Élèves à risque :**

Élèves qui présentent des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'influer sur leur apprentissage ou leur comportement et peuvent ainsi être à risque, notamment au regard de l'échec scolaire ou de leur socialisation, si une intervention rapide n'est pas effectuée.<sup>6</sup>

- **Élèves ayant une difficulté d'apprentissage au primaire:**

Selon le MELS, « l'élève en difficulté d'apprentissage » est celui dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures de remédiation mises en place par l'enseignant ou par les autres intervenants durant une période significative, n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour lui permettre d'atteindre les exigences minimales de réussite du cycle en langue d'enseignement **ou** en mathématique, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

---

<sup>6</sup> Guide d'organisation pour les élèves HDAA, MELS 2007, page 25.

- **Élèves ayant une difficulté d'apprentissage au secondaire :**

Selon le MELS, « l'élève en difficulté d'apprentissage » est celui dont l'analyse de sa situation démontre que les mesures de remédiation mises en place par l'enseignant ou par les autres intervenants durant une période significative, n'ont pas permis à l'élève de progresser suffisamment dans ses apprentissages pour lui permettre d'atteindre les exigences minimales de réussite du cycle en langue d'enseignement **ET** en mathématique, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

- **Élèves handicapés :**

Est reconnu handicapé par le MELS, un élève :

- ayant reçu au préalable un diagnostic par du personnel professionnel qualifié;
- ayant des incapacités ou limitations significatives;
- dont la situation nécessite des mesures de soutien importantes.

Le respect de ces critères **peut mener** à l'attribution d'un code de difficulté.

## 4.2 Référence

Dans le contexte de réponse à l'intervention, le service d'enseignement en orthopédagogie peut être interpellé, peu importe le niveau d'intervention ou le moment de l'année (voir schéma p.8).

Cependant, il est essentiel de se référer à la démarche du plan d'intervention lorsque la situation de l'élève nécessite des interventions ciblées et structurées.

## 4.3 Horaire

Seul un horaire flexible, déterminé en fonction des besoins des élèves, permettra à l'enseignant en orthopédagogie un travail efficace et optimal.

Cependant, certaines actions doivent être prévues en fonction de différents moments de l'année, en voici quelques exemples :

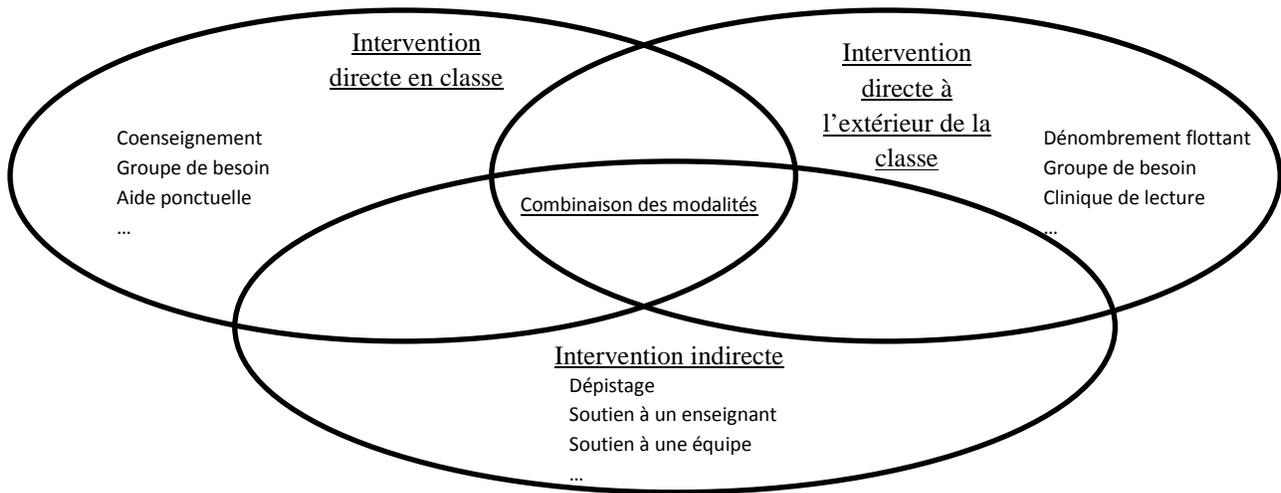
- Les interventions liées à la rentrée scolaire (observation, dépistage, transition des outils d'aides technologiques, consultation de dossiers, etc.);
- Les interventions par bloc intensif selon les besoins tout au long de l'année;
- Le support à la réalisation des épreuves de régulation et unique en mai et en juin;
- Les portraits-classe;
- Le pré-classement et les présentations aux services spécialisés (mars-avril);
- Les opérations de fin d'année (sommaire, rapport, transfert de dossier).

Il importe que les priorités d'interventions établies en fonction des besoins des élèves, soient définies en collaboration avec les membres du comité EHDA de l'école.

#### 4.4 Types d'intervention

La mise en place d'un service en orthopédagogie doit se faire en fonction de l'analyse des besoins de tous les élèves. **Par conséquent, le temps alloué, le nombre des élèves suivis et le type d'intervention pourront différer d'un cycle à l'autre ou d'une classe à l'autre.** En tout temps, la répartition des services peut être modifiée à la suite de la cueillette périodique de nouveaux besoins ou à l'analyse de la progression des élèves ciblés.

Le service d'orthopédagogie est offert soit à l'intérieur de la classe, soit à l'extérieur. Il s'adresse directement à l'élève ou aux intervenants qui l'accompagnent dans son parcours scolaire. Le schéma suivant présente le modèle de Trépanier (2005) appliqué à l'orthopédagogie. **Ce schéma ne tient pas compte de la répartition du temps;** il veut simplement mettre en lien différentes modalités d'organisation.



Ce modèle permet la mise en œuvre de toutes les composantes de l'orthopédagogie.

On peut faire un parallèle évident entre les interventions du modèle de Trépanier et l'intervention par palier du modèle RÀI. En fonction des besoins des élèves et de la réponse aux interventions faites en classe, les services s'organisent différemment.

Vous trouverez à la page suivante, quelques définitions pouvant aider à différencier certains types d'intervention.

**Les interventions de nature préventive** visent à diminuer l'apparition des difficultés ou à empêcher le plus possible que ces dernières ne s'installent de façon persistante.<sup>7</sup>

**L'intervention intensive** est un enseignement supplémentaire ciblé généralement dispensé en petit groupe. Son caractère intensif relève à la fois de la fréquence et de la durée. Il s'agit d'une intervention de durée moyenne (quelques semaines à plusieurs semaines).<sup>8</sup>

**L'intervention rééducative** découle de l'évaluation orthopédagogique de l'élève. Elle vise l'acquisition de nouvelles habiletés pour aider un élève à compenser une déficience ou à résorber des difficultés.<sup>9</sup>

**L'intervention de remédiation** découle de l'évaluation orthopédagogique de l'élève. Elle vise à mettre en place des interventions intensives permettant le développement des processus de traitement déficitaires et l'actualisation des compétences en vue d'assurer la progression scolaire.<sup>10</sup>

**L'intervention compensatoire** vise à développer chez l'élève des stratégies cognitives et métacognitives afin d'actualiser les processus de traitement déficitaires et les compétences en vue d'assurer la progression scolaire.<sup>11</sup>

---

<sup>7</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les difficultés d'apprentissage à l'école* Cadre de référence pour guider l'intervention, Québec, Gouvernement du Québec, 2003, p.9.

<sup>8</sup> Cadre de référence en orthopédagogie, Commission scolaire Marie-Victorin, p.28

<sup>9</sup> Cadre de référence en orthopédagogie Commission scolaire Marguerite Bourgeois, p.9

<sup>10</sup> Cadre de référence en orthopédagogie Commission scolaire Marguerite Bourgeois, p.9

<sup>11</sup> Cadre de référence en orthopédagogie Commission scolaire Marguerite Bourgeois, p.9

#### **4.5 Le dossier orthopédagogique**

L'enseignant en orthopédagogie, au même titre que ses collègues enseignants, ne doit consigner ou communiquer que les renseignements qu'il a besoin pour prendre de bonnes décisions concernant l'élève. Il est également directement concerné par la protection des renseignements personnels.

L'objectif du dossier orthopédagogique sera donc de garder la trace de toute l'information pédagogique utile afin de poursuivre les interventions de façon concertée.

Pour en faciliter l'accès et le transfert, la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a prévu un formulaire électronique dans le système FORMEL. Le « Sommaire des interventions professionnelles » peut servir à consigner les interventions plus spécifiques faites auprès d'un élève ayant un suivi en orthopédagogie.

### **5. CONCLUSION**

Le présent cadre exprime bien notre préoccupation pour une organisation de service de qualité, afin de permettre la réussite du plus grand nombre d'élèves.

En favorisant une structure flexible et des actions préventives, nous croyons que le service d'enseignement en orthopédagogie peut répondre de façon efficace aux nombreux besoins de notre clientèle.

De plus, le modèle théorique à la base de ce cadre, la « *Réponse à l'Intervention* », a soutenu plusieurs commissions scolaires dans l'organisation de ses services en orthopédagogie et a démontré son efficacité à de nombreuses reprises.